



VOLET B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***20076820***

Dépôt / dépôt

26 JUN 2020

au greffe du Greffe de l'entreprise
francophone de BruxellesN° d'entreprise : **0824 055 778**

Nom

(en entier) : **OPTIMY**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**Adresse complète du siège : **Boulevard du Souverain numéro 36 à Watermael-Boitsfort (1170
Bruxelles)****Objet de l'acte : CONSTATATION DE LA CONVERSION D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES ET
AUGMENTATION CORRÉLATIVE DU CAPITAL**

La société à responsabilité limitée « KENNETH BERARD », ayant son siège à 1380 Lasne, Tienne de Renival 18, inscrite au registre des personnes morales sous le numéro 0878.893.640, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de la société anonyme « OPTIMY », ayant son siège à 1170 Watermael-Boitsfort, Boulevard du Souverain 36, inscrite au registre des personnes morales (Bruxelles) sous le numéro 0824.055.778, a requis Maître Gérard INDEKEU, Notaire associé résidant à Bruxelles (1050 Bruxelles), Avenue Louise, 126, faisant partie de la Société à Responsabilité Limitée "Gérard INDEKEU - Dimitri CLEENEWERCK de CRAYENCOUR", BCE n° 0890.388.338, le quinze mai deux mil vingt, enregistré au bureau de l'Enregistrement sécurité juridique de Bruxelles 3, le vingt-neuf mai suivant, volume 0, folio 0, case 10319, aux droits de cinquante euros 50 (EUR), perçu par le Receveur, de constater authentiquement ce qui suit:

1. L'augmentation de capital à concurrence de trois cent quatre-vingt-sept mille six cent trente-neuf euros septante-cinq cents (387.639,75 €) pour le porter de neuf cent quarante mille neuf cent vingt-huit euros soixante et un cents (940.928,61 €) à un million trois cent vingt-huit mille cinq cent soixante-huit euros trente-six cents (1.328.568,36 €), par la création de neuf cent vingt-cinq (925) actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale, du même type et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Ces actions nouvelles participeront aux résultats de la société à compter du 1er janvier 2020.

Ces actions nouvelles sont attribuées au propriétaire des obligations converties, à savoir Monsieur Vincent Lemaire.

2. La modification de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la nouvelle situation du capital, comme suit :

Article 5

Le capital social est fixé à un million trois cent vingt-huit mille cinq cent soixante-huit euros trente-six cents (1.328.568,36 €), représenté par vingt-trois mille quatre cent trente-sept (23.437) actions, sans désignation de valeur nominale.

Historique du capital

Lors de la constitution de la société sous forme de société privée à responsabilité limitée le seize mars deux mille dix, le capital s'élevait à dix-huit mille six cents euros (18.600,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale, souscrites en espèces et entièrement libérées;

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du deux février deux mille onze :

- le capital a été transformé en dix mille (10.000) parts sociales, sans augmentation de capital;
- le capital a ensuite été augmenté de cent soixante-huit mille trois cent quatre-vingt-quatre euros quinze cents (168.384,15 EUR) par apport en espèces entièrement libéré, avec création de quatre mille trois cent un (4.301) parts sociales nouvelles, pour le porter de dix-huit mille six cents euros (18.600,- EUR) à cent quatre-vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-quatre euros quinze cents (186.984,15 EUR), et la société a été ensuite transformée en société anonyme;

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du huit octobre deux mille douze, le capital a été augmenté de nonante-neuf mille neuf cent nonante-trois euros et un cent (99.993,01 EUR) pour le porter de cent quatre-vingt-

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 07/07/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

six mille neuf cent quatre-vingt-quatre euros quinze cents (186.984,15 EUR) à deux cent quatre-vingt-six mille neuf cent septante-sept euros seize cents (286.977,16 EUR), par apport en espèces entièrement libéré, et création de mille quatre cent trente (1.430) actions nouvelles.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du quatorze mars deux mil dix-huit, le capital a été augmenté comme suit :

- première augmentation de capital à concurrence de quarante-sept mille deux cent trente euros trente-cinq cents (47.230,35 €) pour le porter à trois cent trente-quatre mille deux cent sept euros cinquante et un cents (334.207,51 €), par apport en espèces d'un montant total de quatre cent soixante-neuf mille quarante-neuf euros treize cents (469.049,13 €) intégralement libéré, avec création de deux mille cinq cent quatre-vingt-neuf (2.589) actions;

- affectation la différence entre le montant de l'augmentation de capital qui précède et le montant de la souscription, soit quatre cent vingt et un mille huit cent dix-huit euros septante-huit cents (421.818,78 €), à un compte indisponible dénommé "prime d'émission";

- seconde augmentation de capital à concurrence de quatre cent vingt et un mille huit cent dix-huit euros septante-huit cents (421.818,78 €) pour le porter à sept cent cinquante-six mille vingt-six euros vingt-neuf cents (756.026,29 €), sans création de nouvelles actions, par incorporation au capital de la totalité de la "prime d'émission" d'un montant de quatre cent vingt et un mille huit cent dix-huit euros septante-huit cents (421.818,78 €);

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du vingt-huit juin deux mil dix-neuf, le capital a été augmenté comme suit :

- première augmentation de capital, en conséquence de l'exercice des trois cent quarante-quatre (344) warrants émis par l'assemblée générale des actionnaires le 8 octobre 2012, à concurrence de vingt-quatre mille cinquante-cinq euros nonante-deux cents (24.055,92 €) pour le porter de sept cent cinquante-six mille vingt-six euros vingt-neuf cents (756.026,29 €) à sept cent quatre-vingt mille quatre-vingt-deux euros vingt et un cents (780.082,21 €), avec création de trois cent quarante-quatre (344) actions;

- deuxième augmentation du capital social à concurrence de cent soixante mille huit cent quarante-six euros quarante cents (160.846,40 €) pour le porter de sept cent quatre-vingt mille quatre-vingt-deux euros vingt et un cents (780.082,21 €) à neuf cent quarante mille neuf cent vingt-huit euros soixante et un cents (940.928,61 €), par apport en espèces, d'un montant total d'un million six cent douze mille cinq cent quatre-vingt et un euros trente-six cents (1.612.581,36 €) intégralement libéré, avec création de trois mille huit cent quarante-huit (3.848) actions, souscrites au prix de quatre cent dix-neuf euros sept cents (419,07 €) par action;

- affectation de la différence entre le montant de la deuxième augmentation de capital et le montant de la souscription, soit un million quatre cent cinquante et un mille sept cent trente-quatre euros nonante-six cents (1.451.734,96 €), à un compte indisponible dénommé "prime d'émission".

En date du 15 mai 2020, il a été constaté l'augmentation du capital de la société à concurrence de trois cent quatre-vingt-sept mille six cent trente-neuf euros septante-cinq cents (387.639,75 €) pour le porter à un million trois cent vingt-huit mille cinq cent soixante-huit euros trente-six cents (1.328.568,36 €), avec création de neuf cent vingt-cinq (925) actions nouvelles, suite à la conversion des neuf cent vingt-cinq (925) obligations convertibles émises.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

Gérard INDEKEU, Notaire associé

Déposé en même temps : expédition conforme de l'acte, procuration, statuts coordonnés.